

Recueil des Actes Administratifs

spécial n° 55 du 01 septembre 2015

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	PREF/DRHB/BOA/2015-0018 portant abrogation de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2015-0014 du 15 juillet 2015 chargeant M. Jean ROBERT de l'intérim du directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction des ressources humaines et du

Annecy, le 1er septembre 2015

budget

Préfecture

Bureau de l'organisation administrative

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Références : BOA/OB (abrog interim DDCS adjoint)

Arrêté nº PREF/DRHB/BOA/2015-0018

portant abrogation de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2015-0014 du 15 juillet 2015 chargeant M. Jean ROBERT de l'intérim du directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Haute-Savoie

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44;

VU le décret n° 2009.1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015078-0008 du 19 mars 2015 relatif à l'organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2015-0012 du 15 juillet 2015 confiant à Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, l'intérim de la direction départementale de la cohésion sociale à compter du 27 juillet 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB.BOA/2015-0014 du 15 juillet 2015 chargeant M. Jean ROBERT de l'intérim du directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Haute-Savoie;

VU l'arrêté du Premier ministre du 7 août 2015 portant nomination de M. Géraud TARDIF, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, en tant que directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2015;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er: L'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2015-0014 du 15 juillet 2015 est abrogé à compter du 1er septembre 2015.

<u>Article 2</u>: M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Georges-François LECLERC